Interdiction d'une manifestation devant le château, en France, du roi du Maroc

29/10/2012 à 15h08

Quand la liberté de manifester se voit frappée d'interdiction en France, c'est la liberté d'expression sacralisée que l'on muselle, surtout celle des citoyens français de confession musulmane doublement choqués par le film anti-islam et les caricatures injurieuses du Prophète, et en l'occurrence d'opposants marocains à la monarchie absolutiste qui règne sans partage sur le royaume de l'Atlas.

Cette petite entorse à la démocratie, qui ne suscite aucune protestation des Cassandre passés maître dans l'art de jouer les démocrates en danger, ne s'applique qu'à une certaine catégorie de la population, et n'a pas épargné le "Collectif pour la dénonciation de la dictature au Maroc" qui avait appelé les Marocains de toutes tendances confondues à se rassembler devant un château, propriété du roi du Maroc, situé à Betz, à 70 km de Paris, pour dénoncer les injustices du régime.

> ***Mais il ne fait pas bon protester contre Mohammed VI dans la patrie des droits de l'Homme,***

qui préfère bâillonner l'expression d'une vérité ô combien dérangeante au risque de ternir définitivement son blason, **selon laquelle le Maroc utilise la torture dans son propre pays et contre des opposants impliqués dans le conflit au Sahara occidental, comme l'a déclaré le rapporteur spécial de l'ONU sur la torture, mardi dernier. (...)**

Oumma